

Portant intégration et nomination de
Madame LEMBA-MOUNDOU née BANIEKONA
Cécile dans les cadres de la caté-
gorie A hiérarchie I des Services
Sociaux (Santé Publique).

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU
GOUVERNEMENT,

- (/ I S A S :
- (/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
 - (/u la loi n° 25/30 du 13-11-80 portant amendement de l'article 47 de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
 - (/u la loi n° 15/62 du 3-2-62 portant statut général des fonctionnaires ;
 - (/u l'arrêté n° 2007/TF du 21-6-58 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires ;
 - (/u le décret n° 65/44 du 12-2-65 abrogeant et remplaçant le décret n° 63/376 du 22-11-63 fixant le statut commun des cadres de la catégorie A des Services de la Santé Publique ;
 - (/u le décret n° 62/130/TF du 9-5-62 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires ;
 - (/u le décret n° 62/195/TF du 5-7-62 fixant la hiérarchisation des diverses catégories des cadres ;
 - (/u le décret n° 62/197/TF du 5-7-62 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15/62 du 3-2-62 portant statut général des fonctionnaires ;
 - (/u le décret n° 62/198/TF du 5-7-62 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat ;
 - (/u le décret n° 63/84/TF-BE du 26-3-63 fixant les conditions dans lesquelles sont effectués des stages probatoires que doivent subir les fonctionnaires stagiaires, notamment en ses articles 7 et 8 ;
 - (/u le décret n° 67/50/TF-BE du 24-2-67 réglementant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements ;
 - (/u le décret n° 79/154 du 4-4-79 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
 - (/u le décret n° 80/644 du 20-12-80 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
 - (/u le Rectificatif n° 81/016 du 26-1-81 au décret n° 80/644 du 20-12-80 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
 - (/u le décret n° 81/017 du 26-1-81 relatif aux intérimaires des Membres du Gouvernement ;
 - (/u le décret n° 83/320 du 3-5-83 portant nomination d'un Membre du Conseil des Ministres ;
 - (/u le Protocole d'Accord du 5-8-70 signé entre le Congo et l'URSS ;
 - (/u la lettre n° 6201/LEM/DGMOG/DOB du 14-11-1983, du Directeur de l'Orientatation et des Bourses, transmettant le dossier de l'intéressée ;

DECRETE :

.../...

YH

ARTICLE 1ER. - En application des dispositions combinées du décret n° 65/44 du 12-2-65 et du Protocole d'Accord du 5-8-70 susvisés, Madame LEBEKA-MOUDILOU née BAMILKONA Cécile, née le 14 Février 1958 à Baratier, titulaire du Diplôme de Docteur en Médecine, Spécialité : Stomatologie obtenu à l'Institut d'Etat de Médecine de Kalinine (URSS) est intégrée dans les cadres de la catégorie A hiérarchie I des Services Sociaux (Santé Publique) et nommée au grade de Médecin de 4° Echelon Stagiaire, indice 1110.

ARTICLE 2. - L'intéressée est mise à la disposition du Ministère de la Santé et des Affaires Sociales.

ARTICLE 3. - Le présent Décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressée, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Brazzaville, le 22 Février 1984

Le Ministre de la Santé et des
Affaires Sociales,

Pierre Damien BOUSSOUKOU-BOUTBA.-

Le Ministre du Travail et de la
Prévoyance Sociale,

Bernard COMBO INTSONA.-

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-

Le Ministre des Finances,

Itiki Ossétoumba LEKOUNDZOU.-

APPLICATIONS :

JORPC
DGTFP/DFP
DFP/BST
D.G.B.
D.C.F.
M.S.A.S.
DOSSIER
INTERESSEE
SGCM/BC

1
3
1
3
1
2
3
1
2./-